

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0310**

commune (s) : Lyon 4°

objet : Marché attribué à la société DEAL - Aménagement de la place des Tapis - Marché n° 4 : réalisation d'une fontaine - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société DEAL HYDRAULIQUE

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014**Décision n° B-2014-0310**

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Marché attribué à la société DEAL - Aménagement de la place des Tapis - Marché n° 4 : réalisation d'une fontaine - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société DEAL HYDRAULIQUE**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.14.

Par décision n° B-2013-4412 du 11 juillet 2013, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour la réalisation d'une fontaine dans le cadre de l'aménagement de la place des Tapis à Lyon 4°.

Ce marché a été notifié sous le n° 2013-491 le 30 juillet 2013 au groupement DEAL/EGCS pour un montant de 298 797 € HT, soit 357 361,21 € TTC.

Aux termes d'une cession sous seing privé d'une branche d'activité (fontainerie-pompage) de la société DEAL SAS à la société DEAL HYDRAULIQUE, le transfert a été fixé au 15 janvier 2014 et une entrée en jouissance rétroactive au 1er janvier 2014.

Le siège social de la Société DEAL HYDRAULIQUE est situé au 28, rue Lamartine, 69800 Saint Priest (N° Siret : 799 068 440 00012).

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société DEAL HYDRAULIQUE à se substituer ainsi à la Société DEAL SAS dans le marché communautaire dont elle est titulaire en tant que mandataire du groupement d'entreprises DEAL/EGCS à compter de la date de notification du présent avenant.

Un marché passé avec la Communauté urbaine de Lyon et non soldé est concerné :

- marché n° 2013-491-00 : Lyon 4° - Aménagement de la place des Tapis - Marché n° 4 : réalisation d'une fontaine.

Cet avenant ne change en rien le marché susvisé ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert du marché n° 2013-491-00 relatif à Lyon 4° - Aménagement de la place des Tapis - Marché 4 : réalisation d'une fontaine au profit de la société DEAL HYDRAULIQUE, en qualité de mandataire du groupement d'entreprises.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.